

5482-4-49

O. A. FIALHO  
TRADUTOR PUBLICO  
Alm. Barroso, 90-9°-S. 919  
Tel. 22-5967



L'an mil neuf cent quarante-huit, le trente décembre  
Devant nous, Maître Antoine Cols, notaire de résidence à Anvers.---

-----A comparu :-----

Monsieur Mario Schenberg, professeur, célibérataire, de nationalité  
brésilienne, né à Recife Pernambuco (Etats-Unis du Brésil), le deux  
juillet mil neuf cent quatorze, domicilié à São Paulo (Etats-Unis  
du Brésil) Avenida Lins de Vasconcelos, 1625, Apartamento 4, résidant  
provisoirement à Bruxelles, Avenue Adolphe Buyl II, de passage à  
Anvers.-----

Lequel a déclaré par les présentes constituer pour son mandataire,  
son père:-----

Monsieur Salomão Schenberg, commerçant, né à Satnof (Russie), de na-  
tionalité brésilienne par naturalisation, marié, époux de madame Far-  
ny Schenberg-Musij, demeurant à Rio de Janeiro (Brésil), Avenida  
Présidente Vargas, 2124.-----

Auquel il donne les pouvoirs les plus étendus afin de, pour lui  
et en son nom, faire tous actes et opérations généralement quelcon-  
ques, tant de disposition que d'administration et, en conséquence,  
faire notamment les opérations énumérées ci-après à titre énoncia-  
tif et non limitatif:-----

Régir et gérer tous biens.-----

Passer, renouveler et résilier tous baux moyennant les prix, char-  
ges, clauses et conditions que le mandataire jugera convenables.---

Payer et acquitter toutes contributions et taxes de toute na-  
ture, faire toutes déclarations, ainsi que toutes réclamations en  
dégrèvement et diminution, signer et présenter à cet effet toutes  
requêtes, toucher tout sommes, valeurs et pièces, en donner ou rece-  
voir quittance ou décharge, signer et endosser tous chèques, faire  
ouvrir et arrêter tous comptes-courants.-----

Procéder à tous comptes, partages, liquidations et transactions.

Requérir toutes appositions et levées de scellés, procéder à tous



189360

procuracion  
generale  
30-12-1948  
N° 19539

9

inventaires.-----

Acheter et vendre dans les formes aux personnes, prix, clauses et conditions que le mandataire jugera convenir, tous biens mobiliers et immobiliers quelconques, corporels et incorporels, sans exception, payer et recevoir le prix, en recevoir ou donner quittance.-----

Faire tous échanges de biens immobiliers, en fixer les soultes, les recevoir ou les payer. -----

Recueillir toutes successions et legs, les accepter purement et simplement ou sous bénéfice d'inventaire et même y renoncer reconnaître ou contester tous testaments, accepter ou consentir la délivrance de tous legs, signer toutes déclarations de succession, ----

Contracter toutes assurances.-----

Renoncer à tous privilèges, hypothèques et actions résolutoires, donner mainlevée de toutes inscriptions et transcriptions, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office le tout avec ou sans paiement; -----

Assister et voter à toutes assemblées générales, souscrire toutes actions libérées ou non, signer tous transferts de titres nominatifs tant comme vendeur que comme acheteur.-----

Emprunter toutes sommes et consentir toutes garanties personnelles ou réelles, tous gages ou hypothèques, consentir la clause de voie parée. -----

Procéder à toutes opérations en vue de la constatation et de l'évaluation des dommages causés par la guerre ou par occupation à ses biens meubles ou immeubles généralement quelconques, le représenter devant les commissions compétentes et devant toutes juridictions de tous ordres et de tous degrés judiciaires et/ou administratives, introduire toutes requêtes, nommer tous experts, comparaitre et fournir tous moyens de preuve, aller en appel, acquiescer, transiger, recevoir toutes sommes afférentes aux dommages susdits en capital, intérêts

et accessoires, donner quittance et décharge .-----

Recevoir de toutes administrations des postes, chemins de fer et autres, tous paquets et lettres tant recommandés ou assurés qu'ordinaires, toucher tous bons et mandats sur la poste.-----

En cas de contestation avec qui ou pour quelque cause que ce soit, ester en justice, tant comme demandeur que comme défendeur, obtenir tous jugements, les faire mettre à exécution.-----

Le mandataire pourra substituer tous tiers dans la généralité de présents pouvoirs. Il pourra également substituer tous tiers dans partie de ces pouvoirs en se réservant ou non la faculté de révoquer cette substitution, comme en se réservant le droit d'user des mêmes pouvoirs concurremment avec le substitué.-----

Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes, élire domicile et généralement faire le nécessaire quoique non prévu aux présentes, promettant approbation et ratification s'il y a lieu.-----

----- Dont acte .-----

Fait et passé à Anvers, date que dessus.-----

Lecture faite le comparant a signé avec nous notaire.-----

(suivent les signatures) -----

Geregistreerd twee bladen een verzending.-----

te Antwerpen B.A.I.º kantoor -----

den derde Januari negentienhonderdnegen en veertig -----

deel 166, blad 15 , vak 7.-----

ontvangen : veertig frank.-----

De ontvanger (g) Hougardy -----

--- pour expédition.-----

--- Le Notaire .-----

*[Handwritten signature]*



Tab. 54c  
Recebi R\$ 6 = 500 hb.

Nº 2  
Reconheço verdadeira a assinatura supra  
do Sr. Antone COLS, notario publico  
em Antuerpia. -----

E, para constar onde convier, mandei passar o presente, que assignei e fiz selar com o Sello deste Consulado Geral. Para que este documento produza effeito no Brasil, deve a minha assignatura ser por seu turno legalizada na Secretaria de Estado das Relações Exteriores ou nas Repartições Fiscaes da Republica.  
Antuerpia de Junheiro de 1949

*[Handwritten signature]*

5.80



CONSUL ADJUNTO  
ENCARREGADO DO CONSULADO GERAL



SECRETARIA DE ESTADO DAS RELAÇÕES EXTERNAIS  
DIVISÃO CONSULAR

Reconhecido  
*de C. C. ...*  
*... ..*

Rio de Janeiro, 22 de Janeiro de 1949  
PELO CHEFE DA DIVISÃO CONSULAR



*Francisco ...*  
*...*

